

Compte rendu de la séance du 06 juin 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Annabel GUIARD- COLOMBIE

Ordre du jour:

- 1) Proposition d'application du RIFSEEP pour le personnel communal
- 2) Accueil des Ukrainiens au presbytère - location - frais annexes
- 3) Décision modificative comptable budget communal
- 4) Etudier la demande d' utilisation de la halle polyvalente par Midi Cirque sur l'année 2023-2024
- 5) Adhésion de la commune de Razecueillé à la compétence secrétariat du Sivom Saint-Gaudens
- 6) Chemin de Terran création accès pour parcelles constructibles
- 7) Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - sengouagnet (DE 2023 028)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	-1146.00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1146.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Adhésion de la commune de Razecueillé à la compétence secrétariat du SIVOM (DE 2023 029)

Monsieur le Maire expose que :

- la Communes de Razecueillé, a sollicité son adhésion à la compétence du Secrétariat Intercommunal pour 3 heures par semaine

Lors de son assemblée du 20 avril 2023, le Comité Syndical du SIVOM a approuvé l'adhésion de la commune de Razecueillé à la compétence de « Secrétariat Intercommunal »

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la commune de Razecueillé à la compétence du Secrétariat Intercommunal au SIVOM.

Adhésion à AGEDI (DE 2023 030)

Monsieur le Maire expose aux membres, que la commune de SENGOUAGNET s'est rapprochée du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 Décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, la commune de SENGOUAGNET décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.
- . de charger Monsieur le Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- . de désigner Monsieur Marc PICABIA comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
- . de prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts.